



PROJET PEDAGOGIQUE ALSH BAIN DE BRETAGNE 2015-2016

Ce projet pédagogique a été construit avec l'ensemble des animateurs permanents et vacataires qui travaillent sur les mercredis et les différentes périodes de vacances au sein de l'ALSH de Bain de Bretagne.

La base de travail est fondée sur le respect des données éducatives développées dans le Projet Educatif de la Mairie de Bain de Bretagne.

PROJET EDUCATIF

Ce document présente le Projet Educatif de l'accueil de loisirs municipal.

Il fixe les objectifs éducatifs à atteindre. Les moyens utilisés pour les atteindre seront développés dans le Projet Pédagogique par l'équipe d'animation.

Toute action menée au sein du centre de loisirs doit donc aller dans le sens du projet éducatif.

OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET EDUCATIF

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans de Bain de Bretagne et des communes environnantes.

Il doit être un lieu de détente, de jeu et de découverte.

Le projet éducatif du centre de loisirs intègre les quatre axes éducatifs retenus dans le Contrat Educatif de la commune :

- **Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et l'implication des enfants et des jeunes dans la vie locale,**
- **Favoriser l'aménagement du rythme et des temps de vie des enfants et des jeunes,**
- **Favoriser l'expression, la découverte et l'ouverture culturelle,**
- **Agir contre les différentes formes de conduites à risques.**

En outre, il doit aussi permettre de :

- Favoriser le développement de toutes les autres formes d'expression autres que culturelles (sportives, artistiques, ...) pour amener l'enfant à découvrir des pratiques diverses et variés.
- Assurer à chaque enfant et dans chaque activité un cadre confortable et une parfaite sécurité physique, morale et sanitaire
- Favoriser l'épanouissement de la personnalité des enfants
- Contribuer à son éducation, développer sa sociabilisation, le respect et la tolérance.
- Acquérir progressivement l'autonomie de l'enfant.
- Maintenir un dialogue permanent avec les familles et l'ensemble des acteurs locaux et différents partenaires.

Les différents temps d'accueils de L'ALSH municipal de Bain de Bretagne :

L'ALSH de Bain de Bretagne propose une ouverture le mercredi, pendant les petites et les grandes vacances et organise des mini séjours durant le mois de juillet.

L'ouverture du mercredi périscolaire :

Depuis la mise en place de la nouvelle réforme des rythmes scolaire, l'ALSH accueille les enfants de 12 h à 17h45 dans la continuité du temps scolaire. Le temps de repas fait parti du temps de l'ALSH. A 11h45, les animateurs de la structure sont répartis dans les quatre écoles de la commune afin d'accueillir les enfants inscrits dès la fin du temps scolaire et de les acheminer jusqu'au restaurant municipal qui se trouve à coté de l'ALSH. Pour les deux écoles les plus proches du restaurant scolaire le transfert se fait à pied et pour les deux écoles plus éloignées le transfert se fait par le bus du Conseil Général.

Suite à la mise en place de cette réforme, le temps d'accueil à l'ALSH a diminué et nous avons constaté très rapidement que les besoins des enfants étaient différents. Les enfants souhaitent vivre leurs mercredis après midi complètement différemment de la journée du mercredi avant réforme. Ils ont très vite exprimé leurs besoins :

- Se retrouver ensemble pour jouer en intérieur ou en extérieur,
- Se poser pour lire ou échanger sur des sujets divers et variés...

Nous avons alors pris en compte pleinement leurs souhaits. Nous avons revu l'aménagement des espaces pour qu'ils aient un maximum de coins aménagés différents en libre accès (Jeux de société, Jeux de construction, coin dinette et poupées, salon de lectures...). Nous leurs proposons des ateliers aux choix et nous avons mis en place des temps d'échange pour prendre en compte leurs envies en terme d'activités, de balade etc...

Déroulement d'un mercredi périscolaire type :

11h30-12h15

Récupération des enfants dans les 4 écoles de la ville (à pieds et en navette bus)

12h15-13h30

Temps de repas au restaurant scolaire

13h30-14h30 temps calme et devoirs pour les enfants qui le souhaitent

13h30/15h30 sieste pour les petits

14h30-15h

Temps libres, jeux dehors

15h/16h30

Temps d'activités

16h30/16h45

Préparation du goûter et goûter

17h/17h30

Mise en place d'ateliers en « libre »

17h30-17h45

Temps de rangement

17h45-18h45

Accueil garderie

L'ouverture pendant les temps extrascolaire :

Les vacances :

L'ALSH est ouvert pendant l'intégralité des vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne. Pour les vacances de Noël, la structure est généralement ouverte uniquement les jours avant le 25 décembre.

L'accueil se fait à la journée avec repas, à la demi-journée sans repas et à la demi-journée avec repas pour les périodes de petites vacances.

Pour la période d'été, l'accueil se fait uniquement à la journée. Un temps de garderie est proposé aux familles avant et après l'ALSH.

Un exemple de journée telle qu'elle pourra se dérouler pendant les vacances, un exemple basé plus sur la tranche d'âge des 6/12 ans. Bien sûr, ce n'est pas une journée type, cela reste une base de repères dans le temps mais qui sera évolutive selon les programmes des séjours et les mises en place des envies des enfants.

EXEMPLE DE JOURNEE PENDANT LES VACANCES :

7h30-8h45

Accueil garderie

8h45-9h45

Accueil échelonné

9h45-10h

Appel des enfants, programme de la journée, règles de vie, propositions d'enfants

10h-11h30

Temps d'activités alterné avec prise en compte des demandes des enfants

11h30-12h

Temps libre

12h-13h15

Temps de repas au restaurant scolaire

13h15-14h, Temps calme

13h30/15h30 sieste pour les petits

14h-14h30

Temps libres, jeux dehors

14h30-16h

Temps d'activités

16h-16h30

Préparation du goûter et goûter

16h30-16h45

Temps de bilan aménagé avec les enfants

16h45-17h30

Mise en place d'ateliers en « libre »

17h30-17h45

Temps de rangement

17h45-18h45

Accueil garderie

Les mini-séjours ou séjours accessoires :

La particularité du mois de juillet est de proposer des mini-séjours de 5 jours pour les enfants de 6 à 12 ans.

Ce temps de vie est un moment privilégié pour les enfants, leur permettant de partager tous les instants de la vie quotidienne reprenant ainsi l'ensemble des objectifs développés au sein de l'accueil de loisirs. Ceci-dit, des objectifs précis sont établis :

. Favoriser et permettre de développer l'éveil, l'autonomie et la sociabilisation à travers la vie en collectivité.

. Respecter et permettre aux enfants de gérer au mieux leurs différents rythmes (activités, repas, temps calme, veillées, sommeil).

. Permettre la découverte de l'environnement naturel.

. Faire vivre aux enfants de nouvelles expériences grâce aux différentes activités proposées.

L'équipe sera vigilante durant le mini-séjour ou séjours accessoires à rester à l'écoute de l'enfant surtout si celui-ci vit sa première expérience de mini-séjour. Des informations liées aux différents séjours seront communiqués à travers le site de l'Accueil de Loisirs.

Les veillées

Pendant l'été, l'Accueil de Loisirs propose aussi des soirées « veillée », permettant aux enfants de vivre un temps de repas ainsi qu'un moment d'animation pour ensuite retrouver leurs parents vers 22h.

Ce temps est proposé pour les enfants qui le souhaitent âgés de 3 à 12 ans. Un moment privilégié surtout pour les plus jeunes qui découvrent ainsi un temps « hors maison », une séparation en douceur et courte leur permettant de vivre un temps de sociabilisation à travers la vie en collectivité.

Suite à la lecture du projet éducatif, l'équipe d'animation a dégagé différents objectifs pédagogique pour l'ensemble des périodes :

1/ Assurer la sécurité physique et morale de l'enfant

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, permettre à chaque individu de comprendre qu'il a des droits mais aussi des devoirs.

Les règles de vie élaborés et comprises par tous permettront d'assurer la sécurité physique et morale des enfants.

Le rôle des animateurs sera d'aider l'enfant à construire ses repères dans le temps, l'espace et les relations avec les autres, le valoriser, lui donner envie, le mettre en confiance.

Les animateurs devront avoir pris connaissance des fiches sanitaires des enfants en début de séjour, d'avoir en tête la réglementation dans l'enceinte du Centre de Loisirs ainsi qu'à l'extérieur notamment pendant les déplacements.

Par rapport aux enfants, l'animateur est la référence immédiate de l'accueil de loisirs. Il est le garant de la sécurité physique et morale de l'enfant dans le respect de la réglementation en vigueur.

2/ Permettre à l'enfant de vivre un vrai temps de loisirs et de vacances.

L'accueil de Loisirs doit être un lieu où l'enfant puisse jouer, découvrir et s'épanouir, avoir la possibilité de se poser, se reposer et grandir avec les autres. L'équipe pédagogique devra respecter le rythme biologique de chaque enfant. L'équipe prendra en compte la gestion des temps calmes, la gestion du bruit pour le bien-être de tous.

A travers des thèmes riches et variés, l'équipe entrainera les enfants dans l'imaginaire, tout en lui permettant de développer l'entraide, la coopération, la solidarité, « apprendre à vivre ensemble ».

. Proposer et écouter les idées des enfants, respecter leurs envies et leur permettre de les mettre en œuvre par différents moyens proposés par les animateurs ou sur propositions des enfants.

. Choix d'activités variées, temps de propositions des enfants et aide à leur réalisation

. Définir et aménager des coins différents (coin déguisement et maquillage, coin lecture, coin farniente, coin bricolage),

. Temps de bilans, entre enfants, entre enfants et animateurs et mise en place d'outils permettant l'expression et la participation des enfants selon leur âge.

Aménagement du temps de journée hors mercredi périscolaire :

Ces aménagements prennent en compte le rythme des enfants, depuis leur arrivée à l'accueil jusqu'à leur départ du soir. Les temps d'aménagement seront aussi définis dans la journée :

- Arrivée échelonnée
- Temps de jeux libres
- Respect du rythme de chacun
- Entraide (parrainage grand/petit dans le cadre d'activités communes ou de la journée libre)
- Mise en place de leur projet
- Journée libre (proposition d'ateliers par les animateurs pour toutes les tranches d'âge, mise en place de projets d'enfants, laisser le choix aux enfants de participer à des ateliers ou de jouer librement)
- Respecter les temps de repos, autoriser le farniente.

. Casser la routine :

C'est prendre chaque journée à part entière, prendre en compte « l'état d'être » de l'enfant au quotidien, se donner la possibilité de bousculer l'organisation. Les animateurs auront à cœur d'être attentifs à l'ensemble de ces données :

- Echanger sur leurs passions
- Mettre en place des grands jeux
- Se donner la possibilité de proposer des activités nouvelles qu'elles soient culturelles, sportives ou environnementales, et de faire éventuellement appel à des intervenants.

. Privilégier les temps à l'extérieur dans l'environnement proche ou aussi dans le cadre des mini-séjours :

- Promenades, jeux
- Profiter des sorties pour découvrir d'autres milieux naturels ou urbains.
- Les mini-séjours sont le cadre idéal pour découvrir un nouvel environnement.

3/ Favoriser l'épanouissement individuel et collectif de l'enfant au sein et l'extérieur de la structure.

Permettre le développement individuel en termes d'apprentissages, de vie en groupe et de mise en places de règles comprises par tous afin d'être en adéquation avec la vie en collectivité. Mais c'est aussi, organiser des repères simples pour que chaque individu puisse s'épanouir.

. Aménager des espaces d'accueil pour les enfants :

- Prévoir un coin d'accueil (parents, enfants, équipe éducative). Il sera important de pouvoir prendre le temps nécessaire pour communiquer, que ce soit de façon informelle ou aussi pour donner des informations liées au fonctionnement de l'ALSH. Prendre le temps d'informer les parents sur le temps vécu de leur enfant.
- Mettre en place des coins permanents. Faisant parti des repères pour l'enfant, ces coins permanents doivent faire en sorte que l'enfant s'approprie l'espace dans lequel il va vivre ses vacances.

. Favoriser l'autonomie

Mettre en place des règles de vie, aménager les locaux permettront à l'enfant de créer ses repères dans l'espace et le temps et favoriseront ainsi les conditions des différents apprentissages :

- Participer au rangement,
- Participer à l'élaboration de goûter et à sa préparation,
- Mettre en place les rituels (lavage des mains, passage aux toilettes, partage des tâches, inciter à goûter),
- Prévoir des temps d'échanges,
- Sécuriser les lieux,
- Respect de la réglementation,
- Actions santé : menu et goûter équilibré.

4/ Favoriser la découverte de toutes formes d'expression

. Sensibiliser à la découverte des goûts

Que ce soit au restaurant scolaire ou sur les différents temps vécus dans l'ALSH :

- Goûters à thème,
- Recette de cuisine,
- Participation à la préparation des repas de veillées,
- Grands jeux culinaires.

. Favoriser l'expression artistique et développer l'imaginaire

- Faire appel à différents intervenants dans différentes disciplines,
- Valoriser les hobbies, talents de l'équipe éducative,
- Création de chorégraphie autour de chansons, valorisé par la création de spectacles,
- Etre en action d'accompagnement pour les enfants souhaitant créer des spectacles autour du théâtre, la danse, du chant, l'expression corporelle,
- Découverte des arts, de la photo, la sculpture,
- Expressions sensorielles,
- Matches d'improvisation, mimes, théâtre d'ombre, danses,
- Le chant et les musiques du monde,
- Développer des initiations à des pratiques sportives,
- Découverte de nouveaux sports.

5/ Sensibiliser à la découverte et au respect de l'environnement

- Découverte de différents milieux naturels (sorties, balades, mini-séjours, jardinage)
- Sensibiliser au respect de l'environnement (tri sélectif, mode déco et mode récup-SMICTOM)
- Tri sélectif, commerce équitable, développement durable
- Grands jeux à l'extérieur avec l'utilisation d'éléments naturels
- Activités sur la Faune et la Flore, Land Art
- Balades en vélo, à pied, découvrir différemment l'environnement proche, respect de la nature.

6/ Modes d'évaluations

Pendant l'élaboration de ce projet, l'équipe a réfléchi à différents outils pour permettre l'évaluation des différents objectifs à atteindre :

- Mise en place des règles de vie (illustrés, évolutifs, écrits ainsi qu'à l'oral),
- Choix des activités, et proposition des enfants,
- Temps de bilan (entre enfants, animateurs enfants et animateurs et équipe de direction),
- Temps d'échanges informels avec les enfants.

Pour l'équipe pédagogique, des réunions de bilans quotidiennes permettront d'affiner ou de réorienter des choix. Chaque fin de semaine, une réunion de bilan hebdomadaire sera programmée pour compléter les orientations pédagogiques.

Enfin, un bilan de fin de séjour permettra de poser un diagnostic des objectifs atteints ou pas sur cette période de vacances. Ce qui permettra d'élaborer les orientations pédagogiques pour les différentes périodes de l'année. Les outils mis en place seront une base de travail pour en créer des nouveaux, pour reprendre ceux qui ont fonctionnés et abandonner ceux qui n'ont pas été convaincants.